

SOLIDARITÉ ÉGALITÉ CITOYENNETÉ LAÏCITÉ

# PROJET ASSOCIATIF

2026-2030



La solidarité en action

## **EDITORIAL**

Le projet associatif des PEP 23 pour la période 2026-2030 s'inscrit pleinement dans les valeurs fondatrices du réseau PEP : la laïcité, la citoyenneté, l'égalité et la solidarité.

Il traduit la volonté de l'association de répondre à l'évolution des besoins des personnes accompagnées au sein de ses différentes structures : CAMSP, CMPP, Maison des Adolescents, PCO TND ; en s'appuyant sur des partenariats locaux solides et adaptés aux réalités des publics concernés.

Ce projet définit les orientations politiques de notre association en prenant en compte les grands enjeux actuels qui animent le secteur social et médico-social :

- ▶ Evolutions de la démographie creusoise (plus de précarité, prévalence croissante de certains handicaps, nouvelles addictions ...) ;
- ▶ Transformation de l'offre médico-sociale dans le souci d'un accompagnement plus ajusté et proximal ;
- ▶ Développement des coopérations interinstitutionnelles avec les acteurs locaux ;
- ▶ Adaptation de l'association aux exigences tutélaires en termes de gestion des ressources humaines, systèmes d'informations, démarche qualité, finances, développement ;
- ▶ Question de la pérennité du modèle associatif avec l'arrivée de nouveaux acteurs du secteur lucratif.

Dans une logique d'innovation et d'adaptation constante, l'association poursuit une démarche proactive de création, d'évolution et de

transformation de son offre de services.

Forte de la richesse de ses équipes pluridisciplinaires, elle s'engage également à accompagner ses professionnels dans les mutations du secteur médico-social, en renforçant leurs compétences et leurs pratiques.

Ce projet associatif actualisé met ainsi en lumière l'effort des PEP 23 pour atteindre l'objectif d'une gestion associative consolidée.

L'appartenance à un réseau national et régional solide nous permet d'envisager l'avenir avec confiance, en renforçant durablement notre capacité d'action et d'adaptation dans un contexte de transformations majeures et de changement de paradigme.

Bernard CUBIZOLLES  
Président des PEP 23



# 1 QUI SOMMES-NOUS ?

## 1.1 Valeurs et principes d'action

Les valeurs et principes qui guident l'action de notre association sont la laïcité, la citoyenneté, l'égalité et la solidarité. Ils sont fondateurs et indissociables de notre identité.

### ► La laïcité

L'association défend depuis son origine le principe de laïcité, parce qu'il est le fondement de la liberté d'esprit, de l'émancipation des personnes et parce qu'il est le creuset de la citoyenneté.

Plus de 120 ans après la loi du 9 décembre 1905 « concernant la séparation des Eglises et de l'Etat », les PEP 23 réaffirment leur attachement au principe de laïcité. Ce dernier garantit à chacun le libre choix de croire ou de ne pas croire, de pratiquer librement la religion de son choix et d'échapper aux contraintes des dogmes.

### *La laïcité repose sur trois principes majeurs :*

- La liberté de conscience et d'expression de ses convictions dans les limites du respect de la loi ;
- La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses ;
- L'égalité de tous devant la loi quelles que soient les croyances ou les convictions de chacun.

La Charte d'engagement du réseau PEP pour conforter et promouvoir

la laïcité, travaillée et adoptée par notre réseau au niveau national, identifie les PEP dans la fermeté de ces principes et la force du dialogue qui existe au sein de nos structures.

### ► La citoyenneté

Faire en sorte que chacun puisse pleinement participer à la vie de la cité, participer aux décisions qui le concernent, exercer pleinement sa citoyenneté et ses droits dans tous les actes de la vie nous guident et continueront à nous guider. Le virage inclusif affirmé dans notre précédent projet associatif doit être poursuivi et sera consolidé.

Notre ambition renouvelée est de :

- Contribuer avec d'autres à faire évoluer la société pour qu'elle soit plus ouverte et accueillante en direction des personnes en situation de fragilité ;
- Soutenir les acteurs de droit commun dans la connaissance et l'accompagnement de ces situations ;
- Développer et renforcer les partenariats entre les acteurs sur le territoire à cette fin.

Soutenir le droit à l'auto-détermination des personnes et leur pouvoir d'agir, c'est contribuer à leur pleine citoyenneté.

### ► L'égalité

Les PEP 23 réaffirment leur attachement à l'égalité de tous devant la loi et au sein de la Cité. Elles souhaitent en particulier que chacune des personnes fragiles puissent accéder effectivement aux droits

qui leur sont reconnus par la loi, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Par ces actions de plaidoyers, elle continuera à se mobiliser pour que ces situations reculent.

## ► La solidarité

Les PEP 23 continueront à se mobiliser pour renforcer notre système de solidarité, qu'il s'agisse de la solidarité nationale en soutien de la Fédération nationale des PEP, de la solidarité locale des collectivités publiques et des solidarités entre acteurs locaux publics et privés.

### 1.2 Repères historiques



## 1.3 Nos champs d'intervention



## 1.4 Chiffres clés



**2.6**  
MILLIONS D'EUROS  
DE BUDGET



**762**  
BÉNÉFICIAIRES



**1685**  
ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES  
D' ACTIONS COLLECTIVES  
EN MILIEU SCOLAIRE

## 2. LES 6 ORIENTATIONS DU PROJET ASSOCIATIF

Dans la continuité de son précédent projet associatif 2021-2025 et dans le prolongement des grandes orientations qu'il contenait, les administrateurs des PEP 23 ont travaillé au cours du second semestre 2025 et du premier semestre 2026 à l'élaboration du nouveau projet associatif. Celui-ci a vocation à être décliné dans un plan d'actions stratégiques qui associera les différentes parties prenantes de l'association : les personnels, les personnes accompagnées et leur entourage, les partenaires.

### 1 TRANSFORMER LE MODELE DE GOUVERNANCE

*Les PEP 23 : une association forte de son histoire et se projetant dans l'avenir.*

En 1915, sous l'impulsion du philosophe Xavier Léon, des inspecteurs d'académie et des instituteurs créent l'œuvre des pupilles de l'école publique, dans le but « de venir en aide aux orphelins de guerre ».

En 1916, le Président des PEP lance « le sou des pupilles », action de solidarité et de fraternité vis-à-vis des enfants dont les pères étaient morts sur le champ de bataille de la première guerre mondiale pour défendre notre liberté.

A cette même époque, l'œuvre des pupilles de l'école publique de la Creuse est créée.

Depuis lors, notre association a développé de nombreuses actions.

Loin d'être enfermée dans un passé mais en s'appuyant sur celui-ci, les PEP 23 regardent lucidement les défis de notre époque et ce qui est attendu d'une association de solidarité. L'élargissement et la consolidation de la gouvernance, les montées en compétences attendues dans tous les domaines (ressources humaines, droit social, ingénierie, finances, informatique, nouvelles technologies...) font que notre association ne peut rester seule au risque sinon de fragiliser ses différentes composantes et les réponses apportées aux personnes accompagnées.

Attachée au modèle associatif qui permet de mobiliser des citoyens, administrateurs, bénévoles et professionnels autour d'un projet et attachée à son ADN des PEP, notre association engagera des discussions en privilégiant les autres associations PEP des départements limitrophes afin d'envisager une opération de rapprochement visant à consolider l'ensemble.

Dans ce cadre, le présent projet affiche comme ambition forte une transformation du modèle de gouvernance visant à adosser les activités de l'association à une entité nouvelle. Le modèle privilégié est celui qui permettra de :

- Valoriser l'engagement historique des PEP sur le département ;
- Maintenir et consolider les dynamiques internes et les dynamiques partenariales engagées ;
- Garantir la pérennité de la représentation locale du réseau PEP.

## 2 PROMOUVOIR LA PLURIDISCIPLINARITE

### *Les PEP 23 : une association riche de ses composantes...*

La richesse de l'association tient à l'implication, chacun à sa place, des administrateurs bénévoles, des adhérents et des professionnels auprès des publics accompagnés et dans les réponses mises en œuvre sur les territoires.

S'agissant des administrateurs bénévoles, la priorité sera de consolider la gouvernance, de les sensibiliser et former chaque année aux évolutions des politiques publiques et aux enjeux de l'action sociale et médico-sociale et à ses mutations et défis.

Faire connaître l'association plus fortement sera également une priorité afin de favoriser l'adhésion et l'implication de nouveaux adhérents.

### *... et notamment de son personnel*

Le personnel, investi dans son travail et ses missions, est une richesse pour l'association PEP 23.

L'association continuera à promouvoir la pluridisciplinarité par la mobilisation de ses savoir-faire historiques et par l'ouverture aux évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles, avec le souci de préserver un équilibre dans la diversité des approches, des métiers et des compétences.

La formation indispensable à l'accompagnement des professionnels dans l'évolution des publics et des réponses reste une priorité.

Enfin, l'association continue à promouvoir un management bienveillant au niveau de ses établissements et services.

### **3 RESTER ATTENTIFS AUX VULNERABILITES**

#### ***Les PEP 23 : une association accompagnant les publics fragiles...***

L'association a vocation à intervenir auprès des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité par l'écoute, des actions d'accompagnement et/ou de soins, selon une logique d'accès libre, non discriminatoire et « d'aller vers ».

L'association poursuivra et tentera, avec le soutien des pouvoirs publics d'amplifier son action pour accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficultés socio-relationnelles et leurs familles.

Elle restera attentive à maintenir ses engagements en proximité avec les acteurs de la protection de l'enfance sur la question des doubles vulnérabilités et, au nom des besoins de l'enfant, à consolider ses actions qui contribuent à l'étayage des compétences parentales.

#### ***... et agissant préventivement***

L'association entend par ailleurs conserver sa place en complémentarité des autres acteurs du territoire sur ses missions de prévention, sur lesquelles l'ensemble de ses structures sont engagées. Elle est reconnue à ce titre ; c'est l'un des axes forts de son identité d'action.

## 4 AGIR POUR L'INCLUSION

### *Les PEP 23 : une association qui promeut une offre inclusive de qualité*

Le précédent projet associatif a mis l'accent sur la nécessité d'une offre de qualité s'inscrivant dans une démarche inclusive et cherchant à prévenir les ruptures de parcours. De nombreuses actions ont vu le jour entre 2021-2025 qu'il s'agit de prolonger et d'amplifier dans une transformation de l'offre respectueuse des besoins et aspirations des personnes accompagnées.

Le territoire d'action de cette offre est le département. L'implantation des sites et les modalités d'intervention pourront être amenées à évoluer vers davantage de mobilité pour un accompagnement plus inclusif, plus souple et plus adapté, à partir des besoins de la personne et en favorisant l'auto-détermination.

En effet, les personnes accompagnées sont actrices de leurs projets de vie. Leur parole et leur expertise doivent être recueillies et prises en compte dans la construction des réponses et des parcours tout comme doit être pris en compte leur environnement et leur entourage (familles, amis, voisins...). L'association et les professionnels ne se substituent pas aux personnes accueillies et/ou accompagnées, ils sont dans un compagnonnage avec elles.

Faire vivre plus fortement les lieux collectifs d'expression des personnes, accompagner celles-ci pour développer leur pouvoir d'agir, telles sont également les priorités des PEP 23.

## **5** **PRESERVER L'ANCRAGE TERRITORIAL**

### **Les PEP 23 : une association ancrée sur son territoire**

Le territoire de la Creuse est un territoire spécifique notamment en ce qui concerne sa population et les vulnérabilités d'une partie de ses habitants. L'association poursuit à travers sa participation à des réseaux associatifs ou institutionnels la remontée des besoins de la population et apporte sa contribution avec d'autres à l'observation sociale partagée.

A travers sa participation à des instances consultatives régionales ou départementales, elle s'attache, de par sa connaissance des réalités sociales, à faire remonter des besoins de la population.

L'association souhaite poursuivre ses actions et développer un dialogue plus soutenu et régulier avec les communes et intercommunalités.

De par son ancrage territorial et son ouverture aux acteurs du territoire, les PEP 23 ont développé de nombreuses collaborations avec ces derniers.

De ce point de vue, elle entend rester engagée sur deux actions de coopération interinstitutionnelle qu'elle a participé à initier et qui répondent aux priorités d'évolution de ses interventions :

- Le dispositif d'appui médico-social en faveur de l'école inclusive ;
- La démarche de recherche formation action référée aux besoins fondamentaux de l'enfant.

## **6 ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS**

### ***Les PEP 23 : une association consciente des grandes évolutions de son environnement***

#### ***... pro-active en matière de développement durable***

Les PEP 23 s'engagent à conduire ses activités dans le respect de l'environnement, de la société et de l'économie locale, afin de préserver les ressources pour les générations futures.

Cette vision devra se traduire en 5 objectifs :

- Réduire l'empreinte écologique ;
- Intégrer l'économie circulaire ;
- Promouvoir des achats responsables ;
- Sensibiliser les professionnels, les personnes accompagnées et les familles ;
- Favoriser l'accessibilité et l'inclusion sociale dans toutes ses activités.

Les PEP 23 encourageront d'ores et déjà les pratiques écoresponsables et les initiatives pour réduire le gaspillage notamment en faisant vivre au quotidien des partenariats locaux.

#### ***... qui accompagne les enjeux de la transition numérique***


Les PEP 23 s'engagent à intégrer les outils numériques et les innovations technologiques, dont l'intelligence artificielle, comme

ressources au service de la qualité de l'accompagnement et du soutien aux professionnels.

L'association continuera d'accompagner les professionnels aux évolutions liées au numérique et de l'intelligence artificielle par :

- Le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes accompagnées ;
- La protection des données personnelles ;
- Le maintien de la relation humaine dans l'accompagnement ;
- L'utilisation responsable et transparente des technologies.





*Sur la base de ce projet  
associatif adopté par son  
Conseil d'administration  
puis par son Assemblée  
générale,*

*l'association élaborera un plan  
d'action stratégique via sa Direction  
générale en concertation avec les  
différentes parties prenantes de  
l'association.*

*Le suivi du projet associatif et celui  
du plan d'action stratégique seront  
assurés annuellement et débattus en  
Assemblée générale ordinaire.*